

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Loi-Veil-40-ans-apres-le-droit-a-l-IVG-est-encore-fragile>



École & société

Loi Veil : 40 ans après, le droit à l'IVG est encore fragile

- Société - Égalité femme/homme -

Date de mise en ligne : mercredi 26 novembre 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 26 novembre 2014, l'Assemblée nationale commémore l'ouverture des débats parlementaires sur la loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) présentée par Simone Veil en 1974.

Pour le SE-Unsa, cet anniversaire est important. Après la légalisation de la pilule en 1967, la Loi Veil était un pas de plus sur le chemin de la reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps.

Dans de nombreux pays, les femmes n'ont toujours pas accès à l'IVG. Dans certains autres, comme en Espagne récemment, les conservateurs tentent de leur enlever cet acquis. En France même, des groupes continuent de militer et d'agir pour demander le retrait de ce droit fondamental. Leur activisme passe, entre autres, par la désinformation et la culpabilisation des femmes.

Le SE-Unsa salue la création d'un site internet officiel sur l'IVG et soutient toutes les démarches qui visent à augmenter l'accessibilité à ce droit. Ainsi, l'augmentation du nombre de centres pratiquant l'IVG sur le territoire fait partie des mesures qui vont dans le bon sens.

Le SE-Unsa participe dans le cadre du Groupe national d'information et d'éducation à la sexualité (GNIES) à l'information des jeunes. C'est par l'éducation que nous continuerons de faire avancer l'égalité femme-homme et le droit de chacun à disposer de son corps.